

N° 142

LE TRAIT D'UNION

LE SYNDICAT UNIFIÉ AGIT POUR CONSTRUIRE !



DOSSIER

GROUPE BPCE

**NOS PATRONS
AURAIENT-ILS
LE MUTUALISME
HONTEUX ?**

SOMMAIRE

ÉDITO .3

DOSSIER

• NOS PATRONS AURAIENT-ILS
LE MUTUALISME HONTEUX ? .4.5

BANQUES .6

INTERPRO .7

ÉCHOS DU GROUPE

• LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND
• ON NE PILOTE PAS L'AVENIR AVEC LES OUTILS DU PASSÉ
• ROSSES DE PICARDIE
• VOUS ÊTRE UTILE... MAIS SANS VOUS ACCUEILLIR !
• LE SIÈGE FANTÔME DE DIJON VALMY .8.9.10.11.12

COIN DU CADRE .13

SOCIÉTÉ

• COMMERCE EN BOITES
• LES POLITIQUES DIVORCENT, LE PEUPLE TRINQUE !
• LA SUPÉRETTE ET LE BUREAU DE POSTE .14.15.16

RETRAITÉS .16.17

ENVIRONNEMENT .18.19

VIE DES SECTIONS .20

PARLONS DE DEMAIN .21.22.23

VU POUR VOUS .24.25

LU POUR VOUS .26

ILS ONT OSÉ .27

HANDICAP INTERNATIONAL .28



Flashez
ADHÉREZ



LE + ADHÉRENT

- Une Protection Juridique Vie Professionnelle
- L'accès au 1er réseau inter-CSE « Couleur CE »

ÉDITO

COOPÉRER POUR LE BIEN COMMUN

La banque coopérative a vu le jour en Europe dans la seconde moitié du XIXe siècle. Cette forme particulière d'entreprise bancaire a été fondée sur des bases humanistes, pour ouvrir une nouvelle voie à l'intermédiation. Une voie ouverte au plus grand nombre dans un esprit de solidarité, une voie qui s'oriente vers le partage équitable du pouvoir mais aussi des bénéfices, une voie qui privilégie le bien commun.

Qu'en reste-t-il le plus souvent aujourd'hui ? Un concept presque vide de sens, un slogan (une banque qui appartient à ses clients) et de fait, une spécificité comptable et organisationnelle. Pour le reste, le XXe siècle ne s'est sorti de ses guerres chaudes et froides que pour consacrer des théories dites « ultra libérales » que nous devrions plutôt qualifier de financières, tant elles bafouent la liberté, souvent la probité et surtout tant elles déconnectent la création de richesse du bien commun. Pour l'heure et au-delà des déclarations d'intention, le XXIe siècle suit le même chemin.

LE DORMEUR DOIT S'ÉVEILLER...

Après 40 ans de financiarisation de l'économie, de cupidité en bandoulière et d'individualisme exacerbé, il serait grand temps de revenir aux fondamentaux de la coopération.

Tout au long de la période, les banques coopératives, embarquées dans le « main Stream » idéologique, n'ont eu de cesse que de courir derrière leurs concurrentes capitalistiques. Pourtant elles portent dans leur nature même, les solutions de demain. Une banque doit être rentable, solvable et donc disposer de fonds propres adaptés à son activité. Elle doit afficher un coefficient d'exploitation (COEX) qui lui permette d'absorber d'éventuels chocs et de pouvoir développer, le cas échéant, un avantage concurrentiel. Doit-elle pour autant faire de ce COEX l'Alpha et l'Omega de sa gestion ?

Certainement pas, surtout quand elle n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Être à l'écoute de ses sociétaires, satisfaire ses clients, ses collaborateurs, investir dans leur expertise, s'imposer comme le partenaire de proximité au service de son territoire, s'inscrire pleinement dans la



transformation écologique et plus globalement dans la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), cela vaut bien quelques points de COEX.

Les banques coopératives qui sauront faire vivre ce statut vertueux dans l'esprit de sa philosophie originelle, seront les mieux armées pour affronter les enjeux de l'avenir.

Philippe Bergamo
Secrétaire Général

AGIR POUR CONSTRUIRE !

Bien plus qu'un slogan,
une véritable philosophie d'action

NOTRE HISTOIRE, NOS VALEURS

- Libre et autonome
- Fraternel et solidaire
- Engagé et responsable
- Professionnel et innovant



NOS PATRONS AURAIENT-ILS LE MUTUALISME HONTEUX ?

Les quatorze Banques Populaires et les quinze Caisses d'épargne sont des banques coopératives - on dit aussi mutualistes. Pour les Caisses d'épargne, cela a été acté en 1999, bien après leur naissance. Pour les Banques Populaires c'est plus ancien encore, cela date de 1917.

Sur le papier, dans ce monde où les entreprises capitalistiques ultra libérales - aux dividendes indécents¹ - sont de moins en moins tolérées, cela paraît séduisant. Le mutualisme, en effet, se caractérise par des principes de solidarité, de démocratie et de refus du profit pour le profit. Sa devise clef est « un homme une voix », opposée au « une action une voix », qui prévaut dans les assemblées générales des sociétés anonymes.

Les excédents financiers liés aux activités y sont affectés au développement de l'entreprise ou à des activités d'intérêt général. Les membres souscripteurs (ou *sociétaires*) ne bénéficient que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de l'adhésion. Les opérations qui ont très justement scandalisé ces dernières années dans le monde du capitalisme pur et dur (augmentation démesurée des dividendes, superprofits d'aubaine liés à la crise du COVID, rachat d'actions pour en augmenter la valeur, coupes sombres dans les effectifs, austérité salariale, etc.), sont théoriquement impossibles dans des entreprises coopératives.

Comment une filiale peut-elle imposer sa doctrine de gestion à ses maisons mères ?

Théoriquement ! Car malheureusement, et nous en sommes un triste exemple, il y a loin de la théorie à la pratique. Si en effet Banques et Caisses sont le cœur battant de l'activité du groupe BPCE (en 2021, 70 % du résultat leur est imputable) elles sont inféodées à une logique qui ne devrait pas être la leur. Ceci est d'autant plus paradoxal

que, contrairement à l'impression que cela donne, BPCE SA est une *filiale* des Banques et des Caisses.

Comment en est-on arrivé là ? Comment une filiale peut-elle imposer sa doctrine de gestion à ceux qui sont censés lui donner des ordres ?

Par un montage insidieux dans lequel jouent un vice de forme de base, l'appât du gain et une certaine forme de lâcheté. Nos entreprises sont théoriquement dirigées par des directoires qui travaillent sous le contrôle de Conseils d'Orientations et de Surveillance (COS - Directeur Général et Conseil d'Administration dans les BP, mais le principe est le même). Or, les membres de directoire ne peuvent le devenir que s'ils obtiennent l'*agrément* de BPCE SA. De quelle indépendance peuvent faire preuve des cadres dirigeants qui ont un tel fil à la patte ? Bien sûr, ils pourraient être remis à leur place par leurs COS - d'autant qu'y siègent des élus locaux en principe soucieux de l'intérêt général et des enjeux de territoires. Mais là aussi le système est vicié, d'une part parce que les réunions des Sociétés Locales d'épargne (SLE), qui désignent les COS, sont cadenassées (voir notre encadré), d'autre part parce que les membres des COS sont rémunérés, et même certains très bien rémunérés. Quand, comme c'est le cas pour les présidents de COS, on reçoit l'équivalent d'un salaire de cadre supérieur pour une dizaine de réunions par an, on n'a pas trop envie que les choses changent. Et c'est ainsi que nos Banques et Caisses, prétendent coopératives, se comportent en réalité exactement comme les banques cotées en bourse. Elles vivent donc dans la même obsession de la baisse du coefficient d'exploitation, dans la même volonté de faire disparaître les points de vente et diminuer les effectifs, dans les mêmes dérives de la financiarisation, dans la même politique avaricieuse en matière



de salaire, comme si elles avaient pour première ambition de verser des dividendes les plus importants possible à leurs actionnaires...

En secret, ils se rêvent requins de la finance : des vrais, des durs, des tatoués !

Mais le vent tourne. Depuis la crise de 2008, et plus encore depuis les bouleversements récents liés aux crises sanitaires et politiques, ces excès sont devenus très impopulaires. On l'a vu à travers le débat sur la taxation des superprofits, à laquelle même des partis politiques plutôt *pro-business* se sont ralliés. Le récent changement à la tête de notre Groupe s'est donc accompagné d'une inflexion du discours. Alors que le mot *mutualisme* ne faisait pas partie du vocabulaire de son prédécesseur, le nouveau dirigeant de BPCE SA, Nicolas Namias, prétend y être attaché. Ne nous faisons pas trop d'illusions cependant : il nous surprendrait s'il revenait résolument aux grands principes de la coopération, d'autant que, soyons justes, un certain nombre d'obligations réglementaires et/ou prudentielles qui pèsent sur les établissements bancaires doivent être prises en compte.

Mutualiste ? Chiche !

Mais nous le prendrions bien au mot ! Car bien du chemin peut être parcouru qui nous éloignerait du modèle

capitaliste pur et nous rapprocherait de ce que nous devrions être : maintien voire rehaussement des effectifs, accompagnement audacieux des mobilités professionnelles, politique salariale plus juste, travail sérieux sur la proximité avec la clientèle. Ce dernier point suppose une politique moins

malthusienne en matière de points de vente et une approche plus solidaire de la digitalisation (voir à ce sujet l'article de Philippe Bergamo, *Coopérer au plus près du terrain* p.13).

Le Plan Stratégique Groupe 2022-2024 ambitionne de conquérir 450 000 nouveaux clients actifs. Il est évident que

nous n'y parviendrons pas dans le schéma actuel. Seul un personnel motivé, c'est à dire respecté, associé à des projets enthousiasmants, des projets qui seraient dans l'ADN du modèle coopératif, pourrait y parvenir.

Louis Martin

RENOUER AVEC NOTRE HISTOIRE

Les structures nationales qui « surplombent » les activités de nos entreprises ont traversé diverses vicissitudes ces dernières années. BPCE-SA, qui a une nature capitalistique mais pour seuls actionnaires Banques Populaires et Caisses d'épargne, avait à l'origine un champ d'action politique très fort, mais un champ opérationnel marginal. Toutes les activités d'*usines* de traitement des services financiers (cautions, gestion des titres, crédit-bail, affacturage, assurances, paiements, etc.) étaient assurées, outre son activité de base de banque d'investissement et de financement, par Natixis, autre

société de nature capitalistique. Les changements opérés ces dernières années ont consisté essentiellement à « virer » les actionnaires particuliers de Natixis et à faire passer tout le travail des *usines* au sein de BPCE SA, la transformant en une grosse entreprise qui emploie désormais plus de 15 000 salariés. La réalité de base de notre Groupe n'en a pas été modifiée pour autant : l'essentiel de sa richesse est assuré par nos entreprises de proximité, particulièrement par la banque de détail (BDD). Or, ces entreprises, dans l'esprit des français, même si cela s'est malheureusement très dégradé, gardent une image

plus populaire, moins « capitaliste ». On sait que la quasi-totalité de l'habitat social, jusqu'aux années 1990, a été financée grâce à la collecte du livret A, dont nous avions alors avec la Poste le monopole. Il serait plus intelligent, plutôt que de singer les banques cotées, de renouer avec notre culture et notre histoire. Les enjeux ambitieux ne manquent pas pour cela, au premier chef desquels devrait figurer la transition écologique, et pas seulement comme un gadget pour être dans l'air du temps, mais de manière déterminée, dans une déclinaison moderne de ce qu'a été notre Histoire.

UN PRÉCURSEUR : CLAUDE BÉBÉAR

Le processus tendant à profiter de l'image du statut coopératif pour développer les pires aspects du capitalisme a atteint la perfection dans le monde de l'assurance. C'est Claude Bébéar, aujourd'hui âgé de 87 ans et (peut-être) retiré des affaires, qui avec une incontestable habileté en a été l'initiateur. En 1958, jeune et brillant polytechnicien, il surprend en entrant

à l'*Ancienne Mutuelle*, une entreprise très modeste, basée essentiellement en Normandie. Il prend le temps de s'y former et de fomenter un projet ambitieux. À partir de 1975 il accède à la direction et entreprend une série audacieuse d'acquisitions et de fusions, tant au plan national qu'international. Parmi les absorptions les plus spectaculaires

notons Drouot, la Compagnie du Midi et surtout l'UAP. En 1985, il crée ce qui est présenté comme une filiale et qui prend rapidement le nom d'AXA. Il s'agit d'un véhicule coté en Bourse, qui domine désormais massivement le monde de l'assurance, et qui s'est ainsi constitué à l'abri protecteur du statut coopératif. Un modèle pour nos dirigeants ?

COMMENT ON VÉROUILLE LES COS

Nous l'avions dénoncé dès l'origine, il y a plusieurs dizaines d'années, et la technique subsiste. Comme on le sait les COS sont issus de Sociétés Locales d'épargne (SLE) dans les assemblées générales desquelles est censé se mettre en œuvre le principe cardinal du statut coopératif « un homme, une voix ». Oui mais voilà, en vertu d'une pratique malheureusement légale (à défaut d'être morale), ce n'est pas exactement ainsi que cela se passe.

On peut voter par mandat mais, si le sociétaire de base n'a droit qu'à un mandat, le président de la SLE, lui, à la possibilité d'en détenir autant qu'il veut. En outre, ce même président a le pouvoir de décider dans quel ordre les points à l'ordre du jour sont traités. Le scénario est donc toujours le même, immuable : le président fait passer « ses » candidats en premier, à l'aide de la masse de mandats dont il dispose, il les fait élire, après quoi les éventuels

casse-pieds repérés restent à la porte du CA de la SLE (lequel désigne, dans un second temps, les membres des COS). Ce mode de fonctionnement est sans doute « efficace » du point de vue de nos dirigeants. Mais il est catastrophique par l'image que renvoie ce dévoiement des principes mutualistes. Cela explique le peu de succès du sociétariat auprès des clients, et encore plus auprès de nos collègues (40 % d'entre eux seulement détiennent des parts sociales).

UN EXEMPLE À SUIVRE ?

Le paysage bancaire Français est très différent de ce que l'on trouve ailleurs en Europe : il se caractérise par une domination des banques dites « mutualistes ». Ainsi, pour ne prendre que cet indicateur, elles monopolisent les 3/4 des parts de marché en prêts immobiliers. Cependant, le tour de passe-passe que nous dénonçons ici se produit également ailleurs. Notre grand concurrent, le Crédit Agricole, bafoue autant que nous les principes de base de la coopération, avec des méthodes similaires. Peut-être même va-t-il encore plus loin puisque son organe central, contrairement au nôtre, est coté en bourse. Sinon, pour les suppressions d'agences,

les baisses d'effectifs, les tarifications abusives, etc. c'est du pareil au même. Il y a cependant dans ce paysage une banque qui détonne un peu : le Crédit Mutuel. On semble y faire jouer un rôle plus respectueux aux sociétaires, les principes de la coopération y paraissent plus affirmés, et si la Caisse Centrale (CCCM) est cotée en bourse, l'organe politique, la Confédération Nationale, a conservé son statut et exerce réellement le pouvoir. Ne nous illusionnons pas trop cependant, car c'est aussi un *état d'esprit*, les dirigeants n'y sont pas fondamentalement meilleurs que les nôtres. Ils pratiquent aussi la politique des objectifs, la pression commerciale,

l'inattention à la dégradation des conditions de travail, etc. Mais enfin, force est de constater qu'ils dégraissent moins, qu'ils limitent plus les fermetures de points de vente et qu'à la fin du mois de novembre 2022 la totalité des organisations syndicales y ont signé le meilleur accord dans le milieu bancaire : augmentation générale de 3 % sans aucune condition (sans paliers de revenus), plancher de 1 200 euros pour favoriser les bas salaires, prime de partage de la valeur de 3 000 euros pour tous et 1,5 % de la masse salariale consacrés aux augmentations individuelles.

Nous, un accord comme ça, nous l'aurions signé.

BANQUES

LE MARCHÉ DE LA MORT

QUAND T'ES MORT, TU BANQUES ENCORE !

Mourir coûte cher ! Et il n'est nullement question de traiter ici de la tarification des services funéraires, sur lesquels il y aurait pourtant beaucoup à dire, mais bien de balayer devant notre porte en examinant ce que l'on nomme poétiquement « tarification d'extinction des comptes »...

Ces frais de traitement qui sont pratiqués par les banques correspondent aux prestations réalisées par leurs services successions afin de répondre aux obligations administratives, juridiques et fiscales. Il s'agit également de transmettre, au notaire chargé de régler la succession, l'état du patrimoine financier détenu dans l'établissement et de mettre en œuvre les instructions de l'étude ou des héritiers. Les sommes prélevées, liées le plus souvent à un traitement somme toute assez classique d'une succession basique, sans réelle complexité, sont véritablement difficiles à justifier. Ça fait cher la carte de condoléances envoyée à la famille.

JUNGLE TARIFAIRE

Les frais bancaires captés dans ces moments douloureux ne sont pas réglementés : aucun texte n'encadre cette tarification, ni la manière dont les établissements financiers doivent communiquer à son propos. Ils sont retenus, en toute discrétion, sur les avoirs transférés au notaire. Bref, c'est un véritable flou artistique et les familles éprouvent des difficultés à en connaître le détail, même a posteriori. Des conditions tarifaires existent cependant ici ou là, qui sont régulièrement actualisées, mais la préoccupation d'un

épargnant, lors d'une souscription de contrat, n'est pas d'arbitrer sur les frais « futurs d'extinction de compte » qui pèseront sur ses héritiers. Quant au conseiller, il se garde de les évoquer considérant que nul n'aime envisager sa propre fin...

BUSINESS IS BUSINESS !

Des parlementaires planchent actuellement sur le sujet. Dernièrement, le Ministère de l'économie s'est ému de ces taxations « post-mortem » qui lui semblent incongrues et surtout abusives, notamment quand elles portent sur des comptes d'un montant modeste, voire ceux détenus par des mineurs décédés, ponctionnés également sans vergogne : l'opprobre ne tue pas...

Sur l'ensemble du secteur bancaire, la manne financière correspondante est de l'ordre de 150 millions d'euros et elle a progressé de 28 % ces dix dernières années.

Des écarts démesurés sont constatés, cela peut aller du simple au quintuple, au sein du même réseau bancaire. L'étude comparative est assez complexe, sachant que certaines banques raisonnent en forfait, d'autres

en pourcentage du capital traité. Parfois, des plafonds en pourcentage sont fixés. C'est tout et n'importe quoi et les Caisses d'Épargne ne s'exemptent pas de telles pratiques.

Quand les héritiers, ayant connaissance de la somme ainsi ponctionnée, la trouvent exagérée, ils peuvent solliciter un « geste commercial ». Mais en ces circonstances douloureuses ils sont peu nombreux à le faire, que ce soit par méconnaissance ou qu'ils soient retenus par une forme de pudeur... dont la banque quant à elle ne s'embarrasse guère.

Nos entreprises sont âpres au gain et, même dans un domaine aussi délicat, « *business is business !* »

Pascal Binet-Wasilewski



La question salariale est souvent évoquée pour expliquer la tendance à démissionner des entreprises. Celles-ci auraient cependant intérêt à regarder de plus près les motivations de leurs collaborateurs afin de tenter de renouer des liens bien distendus.

Les données récentes de l'emploi actent le phénomène de « grande démission » qui se vérifie désormais dans l'ensemble des secteurs d'activité (500 000 démissions/trimestre). Ce mouvement est généralement expliqué par un effet d'aubaine de mise en concurrence des employeurs, lié à la reprise post-Covid. Cela n'explique cependant pas complètement le phénomène. En effet, si le terrain est propice à des revalorisations salariales, pourquoi les salariés iraient-ils chercher ces augmentations ailleurs, puisqu'elles seront finalement accordées à ceux qui les remplacent ? Le désir de rompre la relation avec son entreprise est, en soi, une motivation forte.

LES SALAIRES, MAIS PAS QUE !

Les enquêtes menées auprès de ces démissionnaires montrent que l'affaiblissement de la dimension communautaire au sein de l'entreprise est une cause majeure de ce mouvement. Les bonnes conditions de travail ne se résument pas à de bonnes conditions de salaires. Les salariés déplorent l'absence d'entraide et de solidarité au sein des équipes. L'impossibilité de s'inscrire dans une communauté de travail chaleureuse est vécue très défavorablement.

Durant de longues années, l'accent a été mis sur la gestion individualisée. Compétences, performances, excellences personnelles ont été mises en avant. Plus encore, les qualités de vie au travail, voire « le bonheur », visaient exclusivement l'individu. Les rares approches collectives recensées sont ponctuelles et se limitent à des mises en collaboration d'individus en vue de réaliser des missions spécifiques.

MANAGEMENT STANDARDISÉ

Cependant, donner du sens à son travail passe par la promotion de la solidarité et le vivre ensemble désintéressés. C'est ce qui façonne aussi l'identité de l'entreprise et l'appartenance. Or, le mode de management standardisé fait que toutes les entreprises se ressemblent. Une situation qui par ailleurs facilite les mouvements inter-entreprises. Affranchi d'engagement affectif, le collaborateur n'a aucune difficulté à passer d'une entreprise à une autre. Une situation qui invite le salarié à se polariser sur les gains qu'il peut tirer d'une telle situation.

ASSOCIER LES SALARIÉS AUX DÉCISIONS

Olivier Favereau, professeur émérite de sciences économiques (université Paris-Nanterre), avance une analyse intéressante. Il a observé que cette « grande démission » concerne un groupe de pays hétérogènes du point de vue de la régulation du marché du travail (libérale ou sociale-démocrate). Elle ne concerne pas, en revanche, des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et les pays scandinaves. Des pays où les salariés participent aux choix stratégiques de production. Ce qui se traduit concrètement par une véritable place dans la gouvernance des entreprises (au moins un tiers des membres des conseils d'administration ou de surveillance sont des représentants des salariés) et où le CSE (ou équivalent) distribue les règles d'organisation du travail entre les salariés et la direction.

Si une tendance semble s'esquisser par les dirigeants en matière de prise en compte de la question salariale, cela risque néanmoins d'être un peu court pour réconcilier les salariés avec leurs entreprises.

Serge Huber



CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND

En fin d'année, alors que vous vous êtes laissé prendre par le temps, l'Audit Interne vient se rappeler à votre bon souvenir d'un message lourd de reproches à peine masqués : vous n'avez pas réalisé vos FRO (comprenez Formations Règlementaires Obligatoires) ! Penaud, vous vous empressiez de vous connecter sur la plateforme. Quand faut y aller... faut bien y aller !

Et c'est, ahuri, que vous constatez que M. Audit a parfaitement raison. La page est couverte de DDA (Directive sur la Distribution d'Assurances) aux encarts du drapeau européen. Et là... vous vous sentez encore plus seul que vous ne l'êtes déjà. Mais par où commencer ?

ENTREZ DANS LA DANSE...

Am stram gram, pic et pic et... on fredonne dans sa tête la comptine de son enfance avant de jeter son dévolu sur la DDA qui vous happe d'un coup et dont vous voulez connaître l'aventure.

Motivé, tel Alice aux pays des merveilles, vous entrez dans l'histoire des spécificités des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Vous cheminez au travers de modules pour lesquels sont précisés les objectifs, les prérequis et la durée. Vous découvrirez aussi qui se cache derrière les modules des formateurs. On vous les présente, cursus, photos. Ouf... on se sent moins seul ; il y a des hommes derrière la machine ! Alors, ça va ; on va pouvoir échanger...

FAUSSE JOIE

Mais... oh stupeur ! s'engage un monologue. STOP ! « Monsieur, je n'ai pas tout compris, pouvez-vous m'apporter des précisions ». Mais Monsieur continue inlassablement de parler.

Il ne s'arrête que lorsque sur l'écran il est demandé de cliquer sur la flèche pour continuer. Alors certes, Monsieur est différent, mais il recommence encore et encore son monologue.

Et puis, quant à 50 % de réalisation du e-learning, le module bloque et revient systématiquement au module précédent, vous vous rêvez « Roi Lion » pour, d'un coup de patte vengeur, envoyer votre ordinateur bouler au fond d'un précipice. Quand, par bonheur, le module se débloque, vous parvenez enfin

au final tant espéré : le QUIZZ ! L'ultime validation de votre aptitude, qui annonce la fin du calvaire, mais... seulement si vous atteignez les 80 % requis.

SITÔT FAIT, SITÔT OUBLIÉ...

De votre e-learning, vous ne retenez rien hormis « Monsieur monologue » et les galères informatiques que vous venez de traverser et c'est alors que vous vous surprenez à vous interroger étrangement : « mais au fait, c'était quoi le sujet ? ».

Patricia Cottard



CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC

BANK TRUCK : ON NE PILOTE PAS L'AVENIR AVEC LES OUTILS DU PASSÉ

En 2017, le Directoire avait décidé, dans sa stratégie de développement effréné, de multiplier le « modèle collaboratif premium ».

Cette opération s'était accompagnée de la fermeture de nombreuses agences, notamment dans des territoires ruraux, et la suppression des postes de Conseillers commerciaux (CC) en Métropole.

À cette époque, le SU-UNSA avait rendu un avis défavorable en CE et en CHSCT sur tous ces projets : trop vite, trop loin et sans aucun test !

BILAN D'UNE IDÉE DE GÉNIE

Résultat de cette stratégie perdante ?

- Abandon des territoires qui s'est souvent fait au profit de nos concurrents, ce qui a accentué l'érosion de notre clientèle ;
- Suppression de plus d'une centaine d'emplois de CC qui a désorganisé complètement la gestion de l'accueil tout en pénalisant les Gestionnaires de Clientèle (GC) ainsi que les Directeurs d'Agences ;
- Nette baisse de la fréquentation des agences collaboratives (>80) et dégradation des conditions de travail des salariés qui y exercent en open-spaces bruyants.

COLMATER LES BRÈCHES

En 2019, face à cette désertification, la Direction du développement propose une solution de reconquête à grands frais, le BANK TRUCK : la version 3.0 du car succursale, camion itinérant de l'épargne des années 70. Cette solution, qui peut être adaptée comme un pisaller dans certains territoires, n'est pas une réponse universelle duplicable partout. En CE CEPAC nous en avons un dans les Alpes (départements 04 et 05) et un à Mayotte présenté comme un territoire en développement.

Un attendu de 4 créations d'emplois de GC Patrimonial, au profil d'aventuriers



sur une mission commerciale de prospection hors du commun. À cela il faut ajouter un prix exorbitant (1,2 M€) pour 2 camions... qui devraient être rentabilisés à horizon 5 ans.

VENDEZ-MOI DU RÊVE !

Aujourd'hui, faute de candidat kamikaze sur les Alpes, le BANK TRUCK attend paisiblement sur un parking !

En revanche, Mayotte en sera bientôt doté et il sera conduit... par un alpin (ironie de l'histoire) bientôt affecté alors que les informations sur le climat social

et sécuritaire de l'île ne sont guère rassurantes. Les élus du SU-UNSA avaient donné un avis défavorable à ce projet, car nous pensons qu'il ne faut pas investir dans une fausse bonne idée au concept éculé. Il serait de notre point de vue plus judicieux que la CE CEPAC investisse plus largement dans les filières créatrices de valeurs telles que le nautisme, la viticulture et le renforcement de son réseau commercial affecté par des départs croissants.

Le métier de banquier ne fait plus rêver : la faute à qui ?

Philippe Martin



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

ROSSES DE PICARDIE

Au terme d'une procédure introduite en 2017, la Caisse d'épargne des Hauts de France (CEHDF) a été condamnée pour discrimination syndicale. Elle s'est pourvue en cassation mais, après mûre réflexion, vient de se désister, rendant la condamnation définitive. Éclairage...

Ayant fait valoir ses droits à la retraite après 40 années de service, et à quelques jours de sa cessation d'activité, Philippe Nigaut, militant de notre organisation syndicale, était convoqué à un entretien préalable au licenciement, au motif qu'il n'aurait pas réalisé une formation obligatoire. Lors de l'entretien préalable, il apporte la preuve du contraire. L'employeur ne peut donc plus poursuivre son projet de licenciement, dont le caractère ridicule n'échappait à personne.

LA GOUTTE D'EAU...

Cette ultime et malheureuse initiative patronale a piqué au vif notre camarade, dans ce qu'elle venait s'ajouter à une série de faits qu'il a vécus comme autant de brimades et vexations ayant fait obstacle au déroulement harmonieux de sa carrière. Il saisit donc le Conseil de Prud'hommes qui, de façon assez incompréhensible, le déboute le 02/09/2020. Sûr de son fait, il fait appel de cette décision. La Cour d'appel d'Amiens l'entend et lui donne raison dans un arrêt du 28 octobre 2021.

Un tantinet chagrinée, la Caisse d'épargne des Hauts de France se pourvoit en cassation le 23 décembre 2021. Nous l'imaginons bien réaliser tardivement que son argumentaire, qui avait pu induire l'instance prud'homale en erreur mais avait échoué devant les juges professionnels de la Cour d'appel, ne tiendrait pas d'avantage en cassation. Se ravissant alors, elle renonce à cette action, ce qui est acté par l'ordonnance de désistement du 1^{er} septembre 2022. Ainsi confirmée et désormais définitive, la décision de la Cour d'appel d'Amiens, reproduite ci-contre, est explicite.



« PAR CES MOTIFS :

La cour statuant par arrêt contradictoire et en dernier ressort, infirme le jugement rendu le 2 septembre 2020 par le conseil de prud'hommes d'Amiens en toutes ses dispositions,

Statuant à nouveau :

Dit que M. Philippe Nigaut a été victime d'une discrimination syndicale ;

Ordonne à la société Caisse d'épargne et de prévoyance Hauts de France de reclasser M. Philippe Nigaut au niveau TM4 (anciennement D) à compter de son affectation sur le point de vente d'Étouvie en 1994 et de lui attribuer le niveau CM6 à compter de mai 2000 ;
Condamne la société Caisse d'épargne et de prévoyance Hauts de France à payer à M. Philippe Nigaut les sommes suivantes :

- **95.959,34 euros** à titre de réparation du préjudice patrimonial résultant de la perte de salaire pour la période de 2000 à juin 2017,
- **20.000 euros** à titre de réparation du préjudice financier résultant de la perte des droits à la retraite,

- **5.000 euros** en réparation de son préjudice moral ;

Dit que ces sommes produiront intérêts au taux légal à compter du présent arrêt ;

Ordonne à la société Caisse d'épargne et de prévoyance Hauts de France de remettre à M. Philippe Nigaut les documents de fin de contrat conformes au présent arrêt dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ;

Dit n'y avoir lieu à astreinte ;

Condamne la société Caisse d'épargne et de prévoyance Hauts de France à payer à M. Philippe Nigaut la somme de **2.500 euros en application de l'article 700** du code de procédure civile pour les frais irrépétibles exposés en première instance et en appel ;

Déboute les parties de leurs demandes plus amples ou contraires au présent arrêt ;

Condamne la société Caisse d'épargne et de prévoyance Hauts de France aux dépens de première instance et d'appel ».

Bernard Charrier

CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE

VOUS ÊTRE UTILE... MAIS SANS VOUS ACCUEILLIR !

La Caisse d'épargne Ile de France (CEIDF) est entrée en phase de test sur les agences sans accueil. Plus exactement, les agences « à accueil partagé ».

Ce test ne concerne qu'un petit nombre de points de vente et notre caisse n'est pas la première à réaliser des tests et à éprouver ce modèle. Le moins que l'on puisse dire c'est que les avis, glanés ici et là auprès des précurseurs du système, sont plutôt préoccupants...

IL EST LÀ... ET HOP IL N'EST PLUS LÀ !

La première question qui vient à l'esprit devant ce modèle : avons-nous bien affaire à une agence bancaire sans accueil, ou plutôt à une agence où les conseillers se relaient pour accueillir les clients ?

Une certitude, le bureau d'accueil, lourd et truffé de bureautique, ayant disparu au profit d'un simple plot, semble

envoyer un message clair à la clientèle interpellée, surtout quand personne ne s'y trouve : il n'y a plus d'accueil !

Or les anciens prétendaient que l'accueil est très important, que c'est l'image de l'entreprise, le premier contact en entrant dans une agence. Que penser dans ces conditions d'une banque sans accueil ?

Les conseillers interrogés par les clients sur la disparition de l'accueil leur répondent, comme demandé par la direction : « l'accueil n'a pas disparu, il est à présent matérialisé par un plot et le personnel de l'agence y tourne ». Dans les faits, la mobilité des PC portables n'est pas aussi fluide qu'escompté et les conseillers en charge de l'accueil reçoivent les clients... dans

leur bureau plutôt que de déplacer leur ordinateur vers le plot si besoin. Dans les agences avec peu de flux, aucune amélioration n'est constatée dans la prise en charge des clients. Dans celles à plus grosse fréquentation, pire encore, l'organisation des équipes a tendance à considérablement se dégrader !

MISSION : APPRENDRE À FAIRE SANS...

Ce projet de transformation a pour objectif de faire avancer le dossier de destruction programmée du métier de conseiller commercial. Ce dernier occupait l'accueil entre 60 et 100 % du temps. Qui va hériter de sa charge de travail le jour où il va disparaître ? Nos collègues ne disposent d'ores et déjà plus du temps nécessaire pour effectuer leur métier sereinement, il est donc ambitieux voire fantaisiste d'imaginer leur en ajouter. À force de devoir être l'affaire de tous, nous avons bien peur que l'accueil finisse par devenir l'affaire de personne !

Les collègues qui goûtent aux joies de l'agence sans accueil expérimentent en parallèle la *softphonie* (le téléphone sans téléphone) tout en s'appropriant, seuls, le nouveau système informatique qui leur a été livré, sans formation, il y a quelques mois. De véritables cobayes... Le test arrive bientôt à son terme, gageons que si l'accueil partagé n'est pas concluant, la direction saura revenir en arrière et ne pas étendre son modèle... Faisons lui confiance, l'ancien mobilier n'aurait pas été détruit et il serait évidemment remis en place si tout ceci ne s'avérait pas concluant...

Pierre Reuschlein



CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

LE SIÈGE FANTÔME DE DIJON VALMY

Le COS de la CEBFC validait en juillet 2017 le projet de construction d'un nouveau siège annoncé comme le premier bâtiment en bois de cette taille en Europe, sans armature métallique, avec une « double peau en verre ». Livraison prévue : mai 2020... Aujourd'hui ce siège est toujours inoccupé !

L'initiative du projet revient au président du directoire d'alors, Jean-Pierre Deramecourt. Loin de pouvoir rivaliser avec la voisine CERA et sa Tour *Incity* à Lyon, le projet ressemble aujourd'hui à celui d'un mégalomane.

SEC OU AVEC DES GLAÇONS ?

Certes, la crise du Covid a pu ralentir les travaux, mais elle ne justifie en rien les reports successifs annoncés pour l'emménagement : 31 mai 2020... 31 décembre 2021... 31 mars 2022... 30 septembre 2022... et, désormais, 1^{er} septembre 2023 !

La réalité de ces reports tiendrait au fait qu'il s'agit d'un bâtiment complexe, avec des défis technologiques mal maîtrisés au stade des études comme de la réalisation, au recours à du bois

canadien plutôt qu'à celui des proches forêts du Jura et du Morvan trop onéreux notamment dans sa mise en œuvre, au type de bâtiment standard passif avec des objectifs de consommation limitée, avec un refroidissement par un immense glaçon fabriqué la nuit qui fond en journée pour éviter d'installer une climatisation...

LES EXPERTS, ON LES APPELLE APRÈS !

Une expertise a été lancée suite à de potentiels problèmes de conformité et ses conclusions annoncées pour fin 2022. Outre de probables « corrections » qui en découleront, délai auquel il faudra ajouter les 6 mois nécessaires pour installer l'informatique.

Quoi qu'il en soit, les mois et maintenant les années de retard s'additionnent et les surcoûts s'accumulent. D'une opération validée pour 35 M€, le coût actuel dépasse les 50 M€ ! Dernier surcoût en date, celui du stockage du nouveau mobilier. Livré, il ne peut être installé ni même entreposé en sous-sol où l'on constate des remontées d'eau.

CHERCHE PASSAGERS DÉSESPÉRÉMENT !

Ce nouveau siège doit regrouper les 2 bâtiments administratifs de Dijon et celui de Besançon. Cela attendra encore quelques mois... sachant que maintenant des questions se posent quant à la configuration même des espaces de travail, dont beaucoup ont été pensés en open-space... plus vraiment au goût du jour suite à la crise sanitaire et aux recommandations qui en découlent, même si l'accord de télétravail limitera le brassage.

Enfin, le Trait d'Union, dans son N° 129, avait relevé l'originalité et la pertinence de doter l'entreprise d'un « bus connecté » permettant aux collègues de Besançon dont l'activité devait être transférée à Dijon de pouvoir travailler durant leur trajet avec la moitié du temps reconnu en temps de travail. Le bus aurait dû être livré... mais son inutilité actuelle pousserait les dirigeants à chercher à le louer à une autre entreprise histoire de le rentabiliser un minimum !

Le futur siège de la CEBFC serait-il mort-né ?

Manuel Michaux



COOPÉRER AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Dans cette rubrique à l'intention des cadres, nous revenons régulièrement sur la convergence entre autonomie des cadres, plus grande horizontalité et efficacité. Ce numéro consacré à la banque coopérative nous offre un exemple supplémentaire en la matière.

La nécessaire rentabilité peut devenir un boulet lorsque, comme trop souvent, le dogmatisme l'emporte sur le pragmatisme. L'exemple du traitement de la notion de proximité est en l'occurrence très significatif.

ÉCOUTER LE TERRAIN !

Maintenir des points de vente ouverts peut constituer un avantage concurrentiel mais représente aussi et systématiquement une charge. En ces temps de changement de comportement des clients, une réflexion fructueuse, quand elle est concertée, a permis d'adapter le maillage territorial. Pourtant, quand le dogme prend le dessus, l'économie de court terme s'impose toujours face à la qualité de service et à l'image de l'établissement. Trop de dirigeants, portés par la fièvre du COEX, ont supprimé intempestivement des points de vente, notamment en

zones péri-urbaines et rurales. Trop souvent également, ces décisions ont été prises sans, voire contre l'avis des cadres de terrain, pourtant les mieux placés pour donner un avis éclairé sur leur pertinence.

LA PROXIMITÉ C'EST DU CONCRET !

Les notions de proximité et d'implication dans la vie du territoire sont parties prenantes de la coopération. Ces notions s'expriment d'autant mieux que les délégations accordées aux cadres sont larges et adaptées à l'attente des clients. L'esprit, pourtant séculaire de la coopération, conserve une remarquable modernité. En effet, rapprocher la décision au plus près du client est une caractéristique de la banque coopérative. Elle s'inscrit dans une volonté affirmée de nouer un lien privilégié entre le banquier et son client

sociétaire afin que l'affectio societatis ne reste pas une notion abstraite. Elle s'inscrit aussi dans l'aptitude du cadre de proximité à s'intégrer dans un réseau relationnel de qualité parmi les décideurs locaux. A fortiori quand la relation se digitalise, la connaissance fine du client et de ses attentes deviendra plus encore un atout maître. La capacité à décider vite et bien sur ces bases sera aussi déterminante.

Le cadre bancaire d'aujourd'hui et plus encore de demain devrait être le représentant de l'entreprise sur le territoire dans le cadre d'un processus délégataire qui, dans le respect des règles prudentielles, lui accorde la plus large autonomie possible.

Philippe Bergamo



DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

COMMERCE EN BOITES

Little boxes¹ est une chanson contestataire des années 60 qui parodie le développement des banlieues et les valeurs bourgeoises de leurs habitants. La chanson dénonce l'uniformité des vies passées dans des « petites boîtes (école, université, bureau, cercueil...) toutes pareilles » !

Le paysage urbain s'est étoffé ces dernières années d'autres petites boîtes proposant, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, de multiples produits : pain, pizza, lait, viande, œufs, légumes mais aussi huitres ou médicaments. En tout temps et en tout lieu, que ce soit en sortant de la boîte (le boulot) ou de boîte (discothèque) les boîtes proposent moult produits à consommer.

CIRCUIT ULTRA COURT

Par-delà ces considérations *protest song*, il est indéniable que les distributeurs automatiques offrent de réels services. Ils présentent souvent la seule alternative pour pallier de réelles pénuries, ne serait-ce que pour acheter une baguette de pain. Au-delà des besoins de base, ce mode de distribution présente l'avantage pour des producteurs (maraîchers, éleveurs...) de proposer « au bout du champ » leurs produits aux consommateurs. Un circuit on ne peut plus court !

Par ailleurs, couplée à l'achat en ligne, la « boîte » offre un service « click & collect » performant. La commande est passée sur internet et le client récupère ses produits, au moment qui lui convient, dans un distributeur dédié.

VOITURE EN BOITE

Il faut bien évidemment ne pas être avide de contacts humains pour se délecter de ce mode de commerce ! C'est en fait une question d'équilibre. Il y a bien longtemps en effet que certains distributeurs se sont heureusement installés dans notre environnement à l'instar des

distributeurs automatiques de billets. Si, en l'occurrence, le service rendu est évident, la « mise en boîte » tous azimuts peut être une fausse bonne idée qui contribue à la détérioration du lien social. À cet égard, le lancement récent de distributeurs automatiques de voitures par Alibaba, le géant chinois du commerce en ligne, associé à Ford,

interpelle. Alibaba propose d'acheter sa voiture en 10 mn, sans intervention humaine. À quelle demande peut répondre une telle démarche ? Pour quel besoin ?

À ce rythme, la rengaine *Little boxes* pourrait redevenir tendance et figurer au top dans les boîtes branchées !

Serge Huber



BREXIT

LES POLITIQUES DIVORCENT, LE PEUPLE TRINQUE !

Le Brexit est loin d'avoir apporté aux Britanniques les bienfaits « vendus » par une classe politique fourbe.

Le Brexit alimente la chronique européenne depuis de nombreuses années et continue de le faire, deux ans après sa concrétisation. C'est en 2016 que 72 % des Britanniques se sont clairement prononcés (à 52 %) pour quitter l'Union Européenne. Les derniers sondages disent qu'ils sont aujourd'hui 57 % à considérer que ce choix était une erreur. Des chiffres qui illustrent le divorce entre les citoyens et la classe politique britannique.

BILAN DÉSOLANT

Il est vrai que la campagne du Brexit s'est déroulée dans une logique du bouc émissaire. Selon les *brexiteurs*, tous les maux dont souffrait l'Angleterre venaient de l'extérieur : des étrangers, des immigrés, de l'Union européenne. Dans un mélange de rage identitaire, de sentiment d'abandon et de volonté de protestation, le Brexit apparaissait comme LA solution à tous les maux.

Si les pro-Brexit continuent de défendre leur doctrine, il faut se rendre à l'évidence, le bilan est plutôt désolant. Le Brexit n'ayant pas apporté les prodigalités vantées.

Avec une économie en récession, les citoyens britanniques vivent de plus en plus difficilement. Les pauvres sont plus pauvres, les classes intermédiaires sont déclassées. Les services publics ne répondent plus aux besoins de plus en plus criants : système de soins, prise en charge des personnes âgées ou dépendantes... De partout le navire britannique prend l'eau.

DÉSAMOUR AVEC LE POLITIQUE

S'il est dans la nature anglaise de ne pas se plaindre et de tenter de trouver des solutions personnelles, l'exercice atteint



ses limites. L'opinion n'a pas de doute quant à la responsabilité de la classe politique. Une étude publiée début novembre indique que seulement 4 % des Britanniques pensent que les parlementaires font « *de leur mieux pour le pays* » et quatre personnes sur cinq affirment que les politiciens comprennent mal leur vie. La confiance du public dans les politiciens a chuté de neuf points en dix-huit mois.

SLOGANS MENSONGERS

La situation catastrophique du système de santé suffit à comprendre ce courroux. Ainsi, malgré trois « plans cancer » mis en place depuis dix ans, les objectifs ne sont jamais atteints, en particulier celui du délai de soixante-deux jours entre le moment où un généraliste suspecte un cancer chez un patient et celui où ce dernier commence un traitement ou subit une opération. Il n'y a jamais eu dans le pays, toutes pathologies confondues,

autant de malades en attente de soins. Comment ne pas rapprocher cette situation de la campagne du Brexit de 2016 lorsque les partisans conservateurs lançaient sur les routes des bus flanqués du slogan : « *Nous envoyons chaque semaine 350 millions de livres à l'Union européenne, finançons plutôt le NHS* ». Or, si les *brexiteurs* ont gagné, en utilisant illégalement le logo du NHS, aucun penny supplémentaire n'est allé au NHS !

MODÈLE FRANÇAIS ?

Considérations européennes mises à part, il n'est pas certain que la situation économique et sociale française soit un modèle envié par les Anglais. Il est aussi loin d'être évident que notre classe politique soit un modèle du genre. Chez nous d'ailleurs, le fossé qui sépare le discours de l'action est aussi mortifère.

Serge Huber

¹ National Health Service, système universel de santé britannique

VENTE EN LIGNE

LA SUPÉRETTE ET LE BUREAU DE POSTE

Les plateformes en ligne ont beau être très sophistiquées avec algorithmes malins et entrepôts pilotés par des robots, si, en bout de course, il n'y a personne pour récupérer le colis, la performance est vaine !

QUELQUES DIZAINES DE CENTIMES

Pour pallier ce problème, un important réseau de points-relais a été mis en place afin de gérer ce que le monde de l'e-commerce appelle le « dernier kilomètre ». Il est maillé à partir de milliers de petits commerces (pressings, magasins de chaussures, tabacs, supérettes...) qui se sont doucement transformés en bureaux de poste. Pour quelques dizaines de centimes par colis, ces commerçants sont tenus de faire coexister ce service avec leur commerce de base dans des conditions parfois tendues. En effet, cette activité est généralement gourmande en surface pour stocker les colis. S'ajoute à cela la gestion des flux entre la clientèle traditionnelle du commerce et celle, passagère et souvent impatiente, venant récupérer un colis. À y regarder de plus près, la situation a quelque chose de dramatique si l'on considère le destin de ces petits commerçants, tenus pour survivre de servir ceux (vendeurs en ligne et acheteurs) qui les enterrent !



SERVICE PUBLIC ?

Si les points relais offrent un service pratique et peu onéreux, ils proposent cependant une qualité de service minimum. Le cahier des charges est réduit à sa plus simple expression : vérification de la pièce d'identité optionnelle, colis exposés à tout-va, sans parler des emballages, très éloignés de la boîte en carton rectangulaire ou carrée

réglementaire imposée par La Poste. Cette dernière voit parallèlement la clientèle de ses bureaux fondre. Il y a dix ans, 2 millions de personnes franchissaient chaque jour les murs d'un « point de contact postal », ils sont à peine 900 000 aujourd'hui...

« Qui va encore acheter des timbres ? » Interroge en forme de résumé le gérant de la supérette encombrée de colis Amazon et autres Vinted.

Serge Huber

RETRAITES

BONNES NOUVELLES DU COTÉ DU MAINTIEN DE DROITS

Certains lecteurs se sont émus de l'augmentation (0,8 % au 1/7/2022) du Maintien de Droits, que j'évoquais dans le dernier Trait d'Union (TU n°141). Mais cet article visait seulement à rappeler les contraintes réglementaires et financières qui pèsent sur notre régime spécifique.

Les représentants du Syndicat Unifié-Unsa au CA de la CGP n'ont pas lâché le morceau : ils ont finalement obtenu une augmentation supplémentaire de 3 % qui sera effective par anticipation au 1^{er} janvier 2023 (au lieu du 1^{er} juillet comme il est de coutume). C'est un bon

point d'équilibre entre volonté politique et contraintes techniques, mais cela permet surtout d'avoir une évolution similaire à celle des régimes Agirc-Arrco sur une longue période (plus de 15 ans) avec respectivement +23,7 % et +24 %.

Henri Bonetti

UNE RÉFORME INOCCUPANTE

Le Président de la République a fait peu de promesses pendant la campagne électorale du printemps 2022 – conscient qu'il était, tant que ça marche, que la meilleure garantie de sa réélection était la présence de Mme Le Pen au second tour – mais celle-là il l'a faite : il allait reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Et voilà qu'à l'aube de 2023 les choses se précisent : il est question d'ajouter 4 mois par an dès 2023 et jusqu'en 2032. Tout juste, pour faire passer la pilule, le gouvernement évoque-t-il une retraite minimum à taux plein de 1100 euros par mois et la prise en compte « individualisée » des carrières longues et de la pénibilité.

UNE PROMESSE À CONTRETEMPS

Il nous avait sans doute prévenus mais on peut regretter qu'il ne fasse pas preuve de plus d'intelligence dans l'analyse de la situation. Car depuis les printemps 2022 les choses se sont

clarifiées. D'abord, le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) est moins alarmiste que ne le prétend le gouvernement. Il constate qu'en 2022 les régimes sont encore en sensible excédent, à plus de 3 milliards d'euros, et qu'après, avec les paramètres actuels, « la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait maîtrisée jusqu'en 2070 », avec une légère hausse suivie, dès 2030, d'une baisse continue. La deuxième chose qui aurait dû pousser notre Président à temporiser est la rarissime unanimité syndicale pour refuser sa réforme. Même des syndicats comme le nôtre ou la CFDT, ouverts à la discussion, ne peuvent admettre un recul aussi absurde. Nous le rappelons à

nouveau : une simple volonté politique de faire évoluer l'emploi des seniors, qui est en France dramatiquement plus bas que dans la plupart des autres pays européens, suffirait à lever tous les doutes éventuels quant à l'équilibre à très long terme des régimes de retraite.

LA NÉCESSAIRE SOLIDARITÉ RETRAITÉS/ACTIFS

Un dernier point enfin est à prendre en compte : la mesure, sondage après sondage, de la profonde impopularité d'une telle réforme. Toutes les études publiées récemment vont dans le même sens, avec un détail cependant qui nous inquiète, voire nous scandalise : la seule catégorie de français favorable au recul

de l'âge du départ à la retraite semble être... les retraités ! On peut espérer que les sondages se trompent, mais si ce n'est pas le cas, c'est le signe d'un égoïsme bien regrettable. Nous devons comprendre, nous, retraités, la nécessité d'être solidaires avec les actifs, car tout recul de l'âge de départ aggraverait la situation des plus fragiles, accroîtrait les dépenses du système de santé et augmenterait le nombre de seniors au chômage. Le mot d'ordre de l'UNSA quant à cette idée de recul de l'âge de départ - « Ni un jour, ni un mois, ni un an ! » - doit rencontrer l'assentiment de tous.

Henri Bonetti



TOURS DUO À PARIS

UN « RÉSIDU » DU MONDE D'AVANT...

Au bord du périphérique parisien, le groupe BPCE a investi, le 21 septembre dernier et à la fin d'un été caniculaire, une hérésie environnementale.

Pour qui arrive par l'autoroute depuis le Nord de la France ou pour qui débarque en TGV depuis le midi, il est impossible de les rater : les silhouettes dégingandées des tours Duo se détachent sur le ciel gris de la capitale, dans ces territoires pionniers de la ZAC rive gauche, entre Seine et voies de la gare d'Austerlitz, à quelques centaines de mètres de la BNF.

UNE BELLE GUEULE MAIS C'EST TOUT !

Le geste architectural est spectaculaire, d'aucuns le trouvent beau. Les deux tours de respectivement 120 et 180 mètres, forment un V car elles s'inclinent de cinq degrés chacune (1/2 degré de plus que la tour de Pise !), la plus

petite s'élevant par décrochés successifs jusqu'à un toit comme un chapeau porté de guingois, la plus grande se redressant vers le sommet en une sorte de tête anguleuse. Cet « objet signature » est donc impressionnant, mais son bilan carbone s'avère catastrophique. Lorsque la décision d'en confier la construction à Jean Nouvel¹ a été prise, il y a une dizaine d'années - essentiellement par Anne Hidalgo, à l'époque à la fois adjointe à l'urbanisme et présidente du jury du concours - l'atmosphère était bien différente. On vantait alors, au nom de la transparence et des « belles vues » sur les grandes métropoles pour les « premiers de cordée », les constructions audacieuses alliant le béton, l'acier,

l'aluminium et surtout le verre. Depuis, le vent a tourné, on sait désormais que le bilan carbone de ces matériaux est désastreux, et d'autres pistes, pour les projets futurs, sont explorées. Trop tard pour des chantiers déjà décidés, et celui des tours Duo n'est malheureusement pas le dernier.

UNE ABERRATION ÉCOLOGIQUE

Ces tours nous intéressent particulièrement car, si c'est un groupe immobilier québécois (Ivanhoé Cambridge) qui en a été le maître d'ouvrage, leurs 97 000 mètres carrés ont été cofinancés par notre Groupe et hébergent principalement 9 000 salariés de BPCE-SA (ainsi que, plus marginalement, un hôtel, un restaurant et un bar). La masse d'acier et de verre réchauffe l'atmosphère autour des tours et crée un effet « fournaise ». Les murs rideaux, grandes plaques de verre encadrées d'aluminium, isolent mal et l'effet des rayons de soleil accentue démesurément la chaleur, d'où des besoins colossaux en climatisation, accentués par le fait que les fenêtres n'ouvrent pas. Consciente, avec bien du retard, du caractère hautement énergivore de ces bâtiments, la mairie de Paris a exigé en catastrophe des mesures plus écologiques, mais celles-ci (panneaux solaires installés sur le toit, système de récupération de l'énergie des ascenseurs, recyclage des eaux grises...) sont très loin de compenser une consommation d'énergie qui atteint des sommets.

DOMMAGE !

Dans un contexte où les prix de l'énergie explosent, où il est question de coupures d'électricité cet hiver, il est bien dommage d'associer notre image à cet exemple condensé de tout ce qu'il ne faut pas faire si l'on vise la neutralité carbone.

Agathe Prevost



¹ Architecte français de renommée internationale (Louvre Abou Dabi, Musée national du Qatar, Tour Glòries Barcelone).

LES GESTES ECORESPONSABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT

Nous sommes de plus en plus fréquemment apostrophés par différents acteurs publics, privés ou associatifs concernant notre engagement, ou non-engagement en matière de gestes écoresponsables. De quoi s'agit-il vraiment ?

Bien souvent, chacune de ces interpellations est présentée comme l'alpha et l'oméga de la transition énergétique. L'excès d'enthousiasme engendre souvent des réactions clivantes dans la population ; les uns stigmatisant ceux qui ne font pas allégeance à la doctrine, les autres préférant se réfugier dans une forme de conservatisme de peur de bousculer trop profondément leur style de vie. Parfois même, en fonction des mesures plébiscitées, les rôles s'inversent ! Alors, que faire pour apaiser les tensions et éduquer au mieux les acteurs dans un but commun, celui d'une transition énergétique inéluctable au travers d'évolutions comprises par toutes et tous ?

LA MESURE EN TOUTE CHOSE

Cela paraît évident mais faut-il encore lui donner corps. Pour qu'une politique d'économie d'énergie soit acceptée, il faut que les acteurs que nous sommes aient une vision de l'impact des efforts demandés. Il faut aussi hiérarchiser les mesures par leur efficacité sans pour autant négliger le panel de solutions à notre disposition.

L'association Négawatt¹ propose une pesée de l'impact réel en termes d'économie d'énergie par rapport à notre consommation annuelle nationale actuelle. Ces appréciations, chiffrées en gigawatts économisés, permettent de mieux appréhender les ordres de grandeur et l'importance de tel ou tel geste. Trois domaines d'action ont été mis en avant : résidentiel, tertiaire et transports.

A LA MAISON...

Pour le résidentiel, la consommation annuelle actuelle est de 450 000 GWh. Les axes du plan de sobriété² estiment l'économie possible à environ 100 000 GWh. Le seul fait de plafonner le chauffage de nos domiciles à 19°C représente 23 500 GWh d'économie... soit la production de 4 réacteurs nucléaires de taille moyenne (900 MW), alors que la coupure systématique des box internet et TV en dehors des périodes d'utilisation ne représente « que » 3100 GWh. Donc regarder sa série préférée emmitoufflé dans son plaid de Noël serait plus efficace que la douche à l'eau tiède (4700 GWh). De quoi nous aider à mieux accepter cet effort écoresponsable non ?

...COMME AU BOULOT

Au travail, le constat est le même. Le plafonnement du chauffage des locaux professionnels à 19°C en période froide et à 26°C pour la climatisation en période chaude représente l'équivalent de 25 000 GWh économisés, soit près d'un tiers de la contribution attendue dans le domaine professionnel. De quoi, une fois de plus, s'épargner la production de 4 réacteurs nucléaires.

UN PLAIDOYER POUR LE TÉLÉTRAVAIL

En réduisant drastiquement le coût en énergie sur le lieu de travail et, mécaniquement les transports, le développement du télétravail permettrait un gain de 12 000 GWh. Cette mesure, qui ne relève que de la volonté de faire pour nos dirigeants, et de mettre en œuvre les bonnes intentions affichées dans nos plans stratégiques, contribuerait à hauteur de 2 réacteurs supplémentaires.

Ces quelques exemples, loin de couvrir l'ensemble des gestes à notre portée pour faire de notre futur un monde moins coûteux et énergivore, nous permettent de mieux appréhender l'efficacité de nos efforts. Certains dépendent de nous individuellement, d'autres de notre contribution collective et de la volonté des décideurs.

Le Syndicat-Unifié Unsa participe activement à cette évolution indispensable de notre modèle de société. Au niveau de nos entreprises, la volonté de s'inscrire dans ce projet est affichée en grand dans nos plans stratégiques. Il convient maintenant de lui donner corps par l'accompagnement des salariés (Plan Epargne Environnement) et une organisation du travail en cohérence (télétravail démocratisé et rapprochement du domicile).

Philippe Cazeau



¹ L'association rassemble 26 experts et praticiens de l'énergie, tous impliqués à titre professionnel dans la maîtrise de la demande d'énergie ou le développement des énergies renouvelables, à titre personnel et en toute indépendance.

² Plan en 15 actions de court ou moyen terme destinées à accompagner la transformation collective dans une démarche de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10 % d'ici 2024 les consommations.

ÉLECTIONS EN CEAPC

BILAN RECONNU, CONFIANCE RENOUVELÉE !

Malgré un léger recul par rapport au dernier scrutin, le Syndicat Unifié-Unsa demeure résolument la première organisation syndicale de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC).

Lors d'un scrutin au taux de participation remarquable (67,87 %) et grâce au soutien de nombreux sympathisants, la section a remporté 20 des 48 postes à attribuer. Savant mélange entre élus expérimentés et jeunes militants en devenir, la nouvelle équipe aura à cœur de mériter la confiance et la reconnaissance du travail accompli que lui ont témoigné les salariés dans leur ensemble. La section avait pris soin de présenter

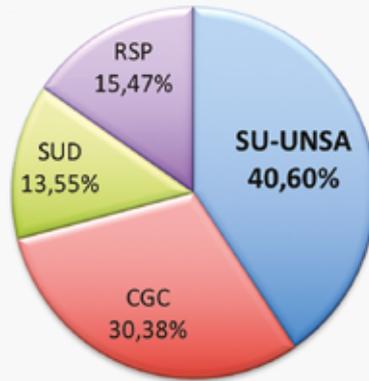
aux suffrages des collègues une liste équilibrée, où toutes les catégories de personnel étaient représentées, une liste bien évidemment paritaire, issue de l'ensemble du territoire et reflétant la diversité des métiers et activités professionnelles. Une volonté de représentation plurielle qui a été plébiscitée par les électrices et les électeurs. Cette confiance oblige les élus et leur confrère une vraie responsabilité : celle

de poursuivre le travail engagé dans la défense des intérêts et des droits de leurs pairs, qu'ils soient individuels ou collectifs.

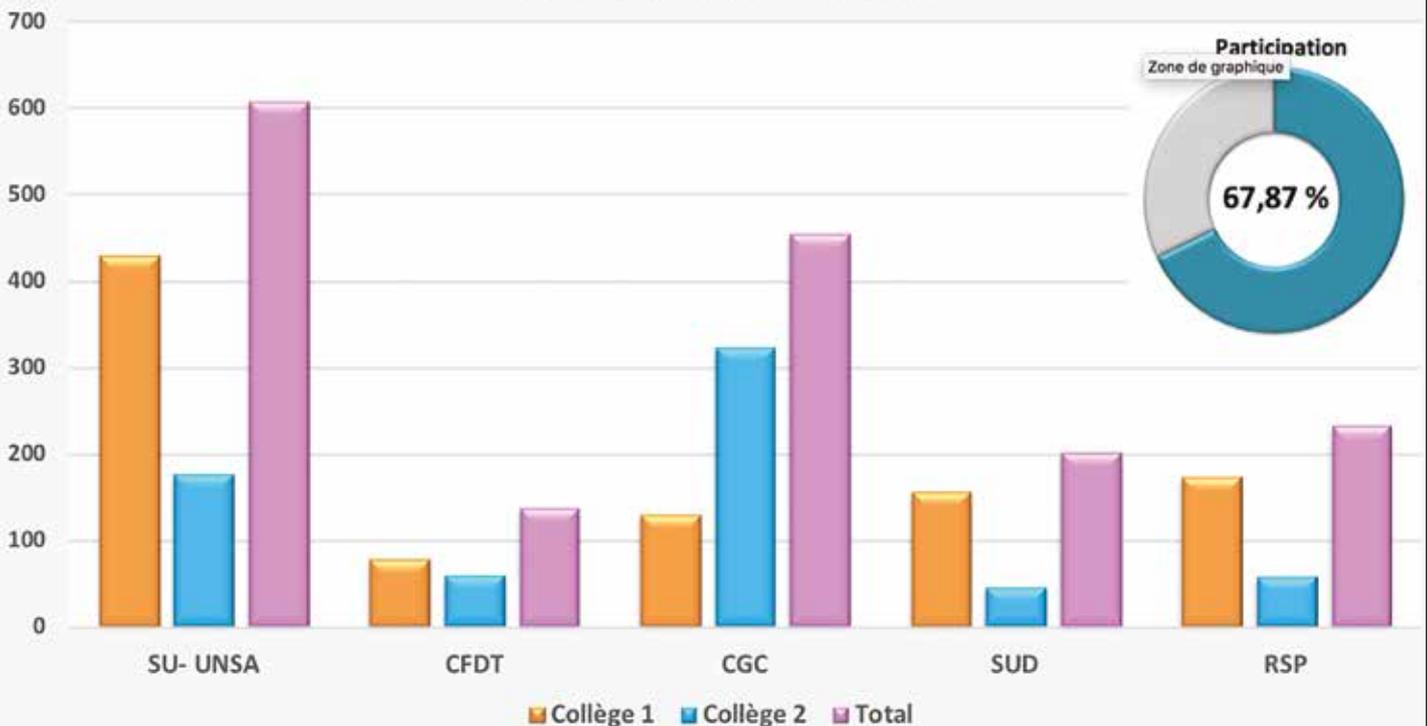
Après la Caisse d'épargne Rhône Alpes, nous ne doutons pas que ce beau succès en APC en appellera d'autres !

Jean-David Camus

Représentativité syndicale
CEAPC 2023-2026



Résultats CEAPC en voix



L'AVÈNEMENT DU FAUX...

Avant 2030, 90 % du contenu d'internet sera généré automatiquement ! Fantaisiste comme affirmation êtes-vous tentés de rétorquer ! Eh bien pas tant que cela si l'on en croit un article du Wall Street Journal signé de Nina Schick, spécialiste en intelligence artificielle générative. Éclairage...

Dans bien des domaines les initiatives sont pléthores. Que ce soit de l'écrit, du son, de l'image ou une combinaison de ces éléments, l'intelligence artificielle peut produire à peu près tout ce que l'on veut.

LE DÉTOURNEMENT À LA PORTÉE DE TOUS

Des logiciels, autrefois réservés aux spécialistes, sont désormais accessibles au grand public. Quand pour certains il s'agit simplement de fun comme avec « reface¹ », il en va tout autrement pour d'autres.

Les images d'un personnage public peuvent être détournées en accordant visuellement son activité labiale à des propos qu'il n'a jamais tenus mais qui sont prononcés par une voix dont les caractéristiques correspondent en tous points à celle de la victime ainsi contrefaite. C'est ce que l'on nomme un « *deepfake* ». Cette technique est utilisée dans des films ou des séries pour remplacer des acteurs absents. Elle permet aussi d'alimenter des programmes courts de divertissement brocardant l'actualité. Mais elle peut également être utilisée à des fins plus coupables. De nombreuses célébrités ont ainsi vu leur visage intégré à des contenus pornographiques qui tournent en boucle sur les réseaux sociaux. Selon un document de TV5 Monde, cela représenterait aujourd'hui 96 % des vidéos produites. Même si de nombreuses organisations mafieuses, s'adonnant à cette coupable activité, ont été démantelées en Russie, en Corée et au Japon, elle se développe discrètement dans d'autres pays. Les entreprises sont également menacées car on peut parfaitement imaginer un patron contrefait donnant en visioconférence une consigne à ses services, comme ce fut déjà le cas avec des demandes délictueuses de virements par mail ou téléphone. Certains personnages politiques, hommes ou femmes, ont été visés par ces contrefaçons avec par exemple

des conséquences lourdes pour leur campagne électorale, voire des risques de tensions internationales quand ils exercent le pouvoir.

BIENTÔT LE GONCOURT POUR UNE IA ?

Le Canard Enchaîné évoque les travaux du professeur Peter van der Putten et de son équipe² sur l'intelligence artificielle (IA) générative, lesquels ont donné naissance à un logiciel capable de rédiger dans le style de n'importe quel journal, pour peu qu'on ait alimenté préalablement sa base de données avec des écrits dudit titre. Par ailleurs, nombre de start-up se sont spécialisées dans la production de logiciels générant automatiquement des textes qu'il est impossible de distinguer de la production d'un rédacteur humain. Si internet fourmille de « témoignages

d'expériences clients » complètement bidonnés, aujourd'hui plus de 20 % de ces avis sont générés automatiquement sans aucune intervention humaine... et demain ?

Demain un livre pourrait-il être distingué alors qu'aucun rédacteur humain n'en aura été à l'origine ?

Tout à fait possible d'autant qu'il y a peu, le premier prix du concours d'art du Colorado (USA) a été attribué au tableau « *Théâtre d'opéra spatial* » intégralement réalisé par un algorithme qui crée des visuels à partir de mots ou groupes de mots.

Si l'on peut regretter les flambées de fantasmes « *complotistes* » à la moindre occasion, craignons que demain il soit de plus en plus difficile de croire ce que l'on voit...

Bernard Charrier



¹ *Gratuiciel qui intègre votre physionomie au corps d'une célébrité en action (acteur, chanteuse, etc.)*

² *Université de Leyde – Pays Bas*

L'ANTIBIORÉSISTANCE MENACE...

Les recherches successives débutées au XIXe siècle ont d'abord ouvert le règne des sulfamides. Il faudra attendre le XXe siècle, un peu de chance¹ et la nécessité de soigner en masse les blessés de la seconde guerre mondiale pour voir s'imposer les antibiotiques, qui depuis lors ont transformé la médecine. Mais la généralisation de leur utilisation n'est pas sans poser problème...

Élargi au règne animal, le recours inconsidéré aux antibiotiques cause l'émergence de souches résistantes qui menacent leur efficacité. Ce phénomène d'antibiorésistance porte un risque majeur pour la santé publique mondiale que certains scientifiques qualifient de « pandémie silencieuse ».

LA DÉMESURE GÉNÈRE LES MAUX...

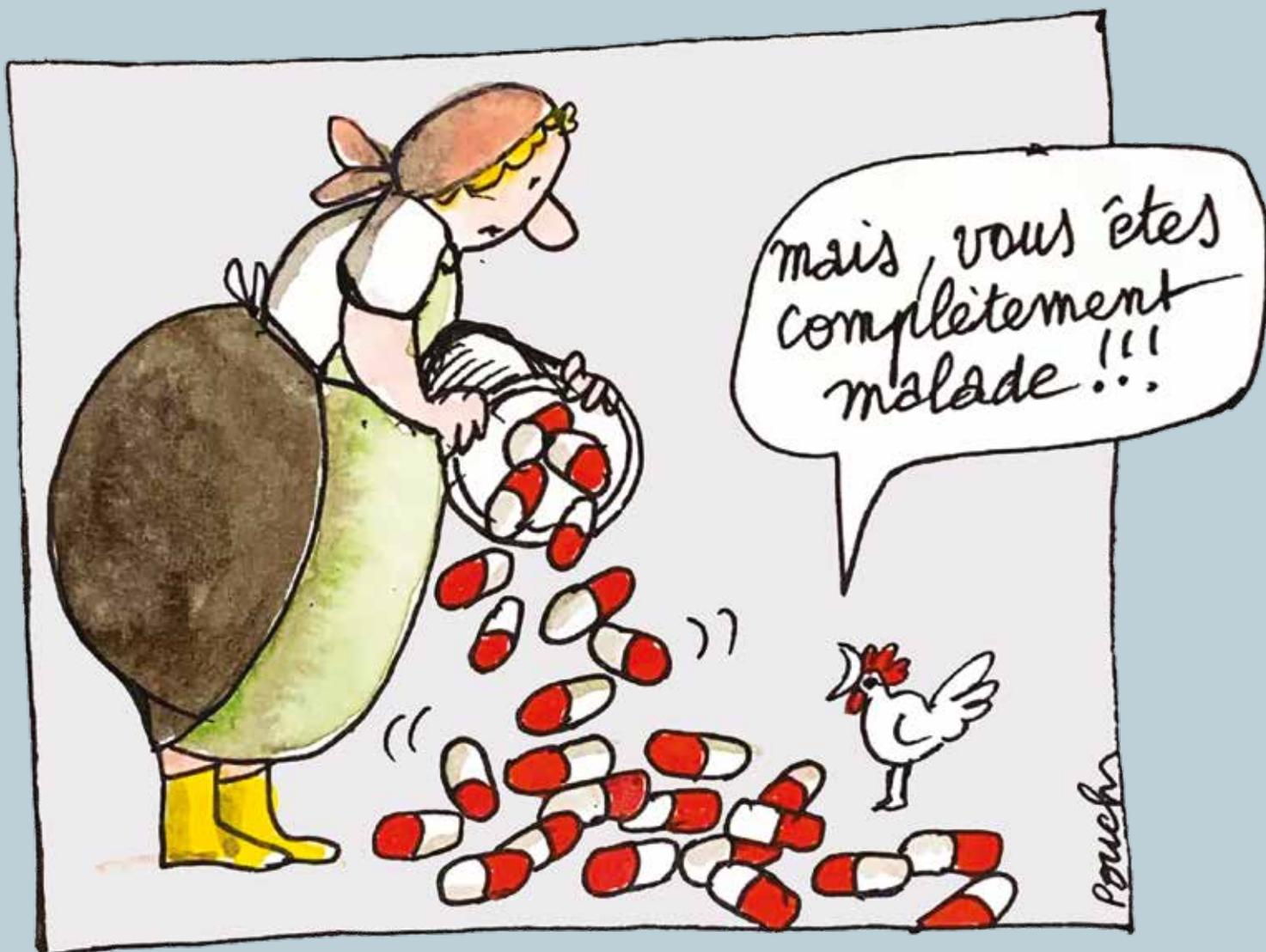
Jean-Yves Madec, directeur scientifique Antibiorésistance de l'Anses², rappelle dans *The Conversation* qu'on administre sans compter des antibiotiques

aux animaux contre les maladies bactériennes. Cela va par exemple de l'infection des mamelles bovines, aux diarrhées du jeune animal lorsqu'il passe à l'alimentation diversifiée, comme pour le traitement post-chirurgical de l'animal de compagnie ou pour accompagner son long vieillissement... Mais cela se pratique également pour doper la croissance d'animaux élevés dans de mauvaises conditions d'hygiène, comme les poulets par exemple. Et l'administration massive aux animaux d'antibiotiques, très majoritairement proches de ceux prescrits aux humains,

conduit à l'émergence, dans le règne animal, de bactéries résistantes... et transmissibles à l'homme ! Ainsi, au début de ce XXIe siècle, des hôpitaux du nord de l'Europe ont isolé des staphylocoques dorés résistants aux antibiotiques, provenant d'élevages porcins. Ailleurs, ce sont des exemples de salmonelles causant des infections alimentaires...

UNE ALERTE MAL PARTAGÉE

Certains pays, comme le nôtre, ont pris conscience de ce danger réel et ont diminué drastiquement une



¹ La découverte de la pénicilline par Alexander Fleming en 1927 doit en effet beaucoup au hasard.

² Anses : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

telle exposition, même si les résultats probants se font attendre. Peu convaincus, de nombreux autres (ex. les États-Unis), ont décidé de passer outre et continuent d'utiliser les antibiotiques comme facteurs de croissance. Ce comportement est d'autant plus coupable que l'OMS¹ a récemment validé un rapport britannique établissant qu'à l'horizon 2050 l'antibiorésistance sera à l'origine de 10 millions de morts par an (5 fois plus qu'en 2022)... Elle a donc classé les antibiotiques en 3 catégories (*access, watched & reserved*) dont la dernière identifie ceux de dernière génération que l'on doit strictement réserver à la médecine humaine. Mais certains États n'en ont cure qui, comme le Brésil, utilisent lesdits antibiotiques dans l'alimentation des poulets d'élevage.

LES YEUX QUI NE VOIENT PAS NE PLEURENT PAS

Dans le même article que celui cité précédemment, Florent Parmentier, secrétaire général du CEVIPOF² et chercheur associé en géopolitique, précise que pour qu'une catastrophe sanitaire de cette ampleur figure sur l'agenda politique, elle doit répondre au processus de « mise en visibilité », ce qui n'est pas son cas puisqu'elle se développe à bas bruit. Pourtant la menace est bien réelle mais elle ne sera prise en considération que tardivement, c'est-à-dire quand les antibiotiques, les uns après les autres, deviendront inefficaces... Alors, nous assisterons sans doute aux mêmes scènes désolantes, que lors du pic pandémique du Covid 19, quand les États se dérobaient des cargaisons de masques sur le tarmac des aéroports... L'importance du

problème exigerait pourtant que les États se mobilisent conjointement tant ils sont interdépendants. En effet, à quoi sert-il que la Suède par exemple adopte une approche domestique tout à fait rigoureuse dans l'élevage de ses poulets si elle importe des poussins d'Angleterre où l'administration d'antibiotiques aux gallinacés y est pratique courante ?

Dans ce domaine comme d'autres, ne partageant pas de vision à long terme, les États rechignent à réaliser des efforts immédiats pour des bienfaits à long terme. Comme souvent, ceux qui portent les alertes sont reçus comme de joyeux illuminés ou de tristes Cassandre. Il suffit de se remémorer l'accueil accordé au discours de René Dumont³ ou, plus récemment, aux premiers rapports du GIEC sur le réchauffement de la planète...

Bernard Charrier

¹ OMS : Organisation mondiale de la santé.

² CEVIPOF : Centre de recherches politiques de Sciences Po.

³ Écrivain prolifique, pacifiste acharné et anticolonialiste, ingénieur agronome et universitaire, candidat à la présidentielle de 1974, premier sous l'étendard écologiste, dénonçait la misère perpétuelle du Tiers-monde dans le système productiviste contemporain.

PARLONS DE DEMAIN

DES ENJEUX À TOUS LES ÉTAGES !

2023 n'est certes pas année bissextile, mais elle paraîtra plus longue que d'autres aux corps intermédiaires que sont les organisations syndicales.

Mère des batailles, la gestion de l'épineux dossier des retraites mobilisera l'ensemble des forces syndicales et, au-delà, nombre de citoyens inquiets. Quel que soit le résultat de ce rapport de force qu'on imagine d'ampleur, la représentation syndicale et populaire en sortira transformée.

UN ENJEU DE TAILLE !

Dans les Caisses d'épargne, dix CSE seront renouvelés. Si le Syndicat Unifié-Unsa a déjà connu de beaux succès dans les 4 premiers scrutins (CERA, CEIDF, CEAPC et CEGEE), il faudra attendre mi-2024 pour connaître la nouvelle cartographie syndicale de notre branche. Cette représentation devra être forte et opérationnelle pour traiter les sujets qui

ne manqueront pas de naître de cette période active, voire troublée : impact sur l'emploi dans nos entreprises des évolutions règlementaires et du coût des matières premières, formation professionnelle, amélioration du taux d'emploi des seniors et dans des emplois de qualité, transition énergétique, etc.

UN APPEL À LA CITOYENNETÉ

Pour mener à bien ces travaux, les négociateurs, au plan national comme régional, auront besoin du soutien populaire. Dans nos entreprises et au-delà des suffrages, c'est le taux de participation aux scrutins qui en atteste. Tout l'enjeu est là ! Car la pertinence du dialogue social exige des acteurs certes légitimement élus mais surtout fortement soutenus par le personnel. Les militants et autres

candidats devront donc mettre en valeur leur engagement pour le collectif et accompagner les électeurs dans cette prise de conscience du formidable outil qu'est la représentation du personnel. Comme d'habitude, le Syndicat Unifié-Unsa ne sera pas en reste. 2023 sera l'occasion de réaffirmer ses valeurs et son engagement historique au service des salariés, notamment lors de son Congrès national à Carry le Rouet au mois de mai. Et si en cette période on se souhaite généralement « bonne santé », il faut y ajouter à destination de nos sympathisants, adhérents et militants « endurance, persévérance et conviction » face aux échéances qui se profilent.

Philippe Cazeau

QUAND L'IMAGE PARLE

BANKSY : ÇA VOUS DIT ?

On ne peut évoquer le street art¹ sans qu'émerge aussitôt le nom de Banksy. Cet artiste a tressé un grand secret autour de son identité, ce qui alimente sa légende. Mais ce n'est pas là l'essentiel...

Individu mystérieux (on le dit âgé de 48 ans et natif de la ville anglaise de Bristol, sur les murs de laquelle il a commencé à s'exprimer dans les années 90), la discrétion de sa personne contraste avec la visibilité de ses œuvres ou certains de ses coups d'éclats, par exemple en distribuant des billets de banque à l'effigie de Lady Di au lieu d'Elizabeth II ou, en octobre 2018, chez Sotheby's (voir page 27).

UNE IMAGE PLUTÔT QU'UN DISCOURS

Rien ne parle mieux de Banksy que ses œuvres. Elles ne souffrent d'aucune ambiguïté quant à l'engagement de l'artiste. Un tantinet anarchiste, il s'élève contre le capitalisme et toutes ses déclinaisons, l'argent qui asservit et le pou-



voir qu'il confère, la police qui réprime, l'armée qui contraint, etc. Il s'exprime dans des lieux les plus divers. Neuf emplacements parisiens ont été gratifiés de ses rats en situation. Après l'attentat, il choisit comme support la porte arrière du Bataclan. Il a bien sûr sévi à Londres et à New-York où la police le pourchasse, et dans de multiples autres lieux l'inspirant. Alors qu'il intervient à Bethléem, sur le mur de séparation très critiqué, un vieil homme l'interpelle : « Rentrez chez vous : vous embellissez ce mur mais nous, nous voulons seulement qu'il disparaisse ! »

MÊME COMBAT

Il dénonce, avec acuité, humour mais aussi poésie, les dérives de la société actuelle. Par bien des aspects, ce mili-

tantisme rejoint celui d'une organisation comme la nôtre, dans son propre périmètre. Le pochoir et la bombe de peinture sont ses armes de prédilection, lui permettant d'agir vite et de nuit car ses interventions ne sont pas autorisées, dans ce qu'elles « portent atteinte à la propriété privée ou dégradent l'espace public » mais, surtout, parce qu'elles véhiculent un message revendicatif et contestataire voire insurrectionnel.

FAITES UNE PAUSE !

Une œuvre de Banksy offre toujours plusieurs niveaux de lecture. Chacun prend celui qui lui parle le plus, mais il serait dommage de se satisfaire d'une approche rapide se limitant au seul graphisme. Laissez cheminer la réflexion qui s'impose naturellement et savourez



¹ Le street art (ou art urbain) est un mode d'expression à vocation éphémère s'exprimant généralement dans l'espace public, en ayant recours à diverses techniques (pochoir, graffiti, peinture murale, etc.)

tout le sel du message ! Certaines interprétations sont contestées. C'est le cas de la bataille de polochon entre le soldat Israélien et le combattant palestinien, introduisant une notion de puérilité dans l'interminable affrontement de deux peuples frères. Cette scène, décorant une chambre du « Walled Off », hôtel reconstitué par Banksy à Bethléem et qui fourmille de références politiques, n'est pas appréciée par certains palestiniens, considérant qu'elle infantilise un combat qui leur est sacré et cause tant de souffrances.

L'ART MILITANT

Pour qui se déclare résolument antisystème, comment s'accommoder de la marchandisation de ses œuvres quand on est devenu un artiste internationalement reconnu et très coté ? Banksy s'en arrange par des dons et legs au profit de communautés défavorisées ou maltraitées (migrants, minorités, etc.), ou par le financement d'actions sociales ou humanitaires (soutien de 19 millions d'euros à l'organisme de santé britannique durant le Covid, navire de sauvetage en méditerranée, etc.). Récemment, sept de ses œuvres ont fleuri en Ukraine sur les ruines de bâtiments détruits par les bombardements russes, qui vont alimenter le fond culturel ukrainien ou bénéficier aux caisses du pays.

Si l'occasion s'offre à vous de visiter une exposition (partielle) des œuvres de Banksy, n'hésitez pas : foncez ! Et vous pourrez même immortaliser celles qui vous touchent le plus car les œuvres sont libres de droits pour toute utilisation non commerciale.

Bernard Charrier



CONNEMARA

Un récit intime sur les regrets et les frustrations du mitan de la vie, mais aussi une fresque sociale et politique.

En deux romans, Nicolas Mathieu s'est imposé dans le paysage littéraire Français. Dans le polar *Aux animaux la guerre*, et dans le très mérité Goncourt *Leurs enfants après eux*, il autopsiait sa Lorraine natale, les ravages apportés par la désindustrialisation de la fin du XX^{ème} siècle, les plans sociaux, les tristes vies paupérisées, le caractère dérisoire des activités de substitution, la précarité du travail, la violence et la drogue. *Leurs enfants après eux* mettait essentiellement en scène des adolescents et des jeunes gens, *Connemara* s'intéresse à des quadragénaires et élargit la focale : il y est aussi question de ce que l'on appelle les transfuges de classe et des méfaits modernes d'un capitalisme biberonné aux cabinets de conseil. Mais attention, ce n'est ni un manifeste ni un tract, c'est un vrai roman, mené avec talent et sensibilité.

UNE HISTOIRE DES COMPTES QU'ON RÈGLE AVEC LE PASSÉ.

Issus tous deux de milieux modestes dans une petite ville imaginaire Vosgienne, Hélène et Christophe ont connu des destins différents. Alors que lui était, lorsqu'ils étudiaient dans le même lycée, un beau gosse auréolé de la gloire trop brève d'un joueur de hockey sur glace, elle était une élève brillante un peu amoureuse de lui, de façon lointaine et interdite (il était l'amant de sa meilleure copine). Plus de vingt ans après, Christophe n'a pas quitté sa petite ville, il vient de divorcer, est retourné vivre chez son père avec son petit garçon que son ex, qui déménage, va bientôt éloigner de lui. Il vend de la nourriture pour chiens et il s'est remis au hockey dans son ancienne équipe déclassée, espérant retrouver un peu de son aura passée. Hélène a suivi le parcours de la fille douée et bûcheuse : après une prépa HEC et une école de commerce à Lyon, elle a intégré des cabinets de conseil à Paris. Pour suivre le père de ses deux filles, elle rejoint un nouveau cabinet qui s'est installé à Nancy (le roman se déroule en 2017 et il y a des scènes

hilarantes sur le « pognon de dingue » qui dégouline sur ces consultants grâce à la création de la région Grand Est). Entre eux, et à l'initiative d'Hélène, partagée entre sa volonté de fuir sa condition d'origine et attirée par son passé, va s'organiser une passion amoureuse, à la fois sentimentale et très charnelle, longuement racontée, avec ses rendez-vous dans des hôtels Kyriad, ses équivoques et ses moments de grâce, et qui bien entendu finira mal.

POLITIQUE, MAIS PAS QUE.

L'histoire est politique, mais avec la subtilité que donne la bonne littérature à la politique. Elle se lit avec plaisir, grâce à une technique bien maîtrisée. Les allers-retours entre les différents moments de la vie des deux personnages s'opèrent

avec fluidité, sans qu'on ne perde jamais le fil, dans une complémentarité qui dessine ingénieusement leur histoire. Le style est particulièrement maîtrisé pour évoquer aussi bien le monde de l'entreprise que le délitement de la société ou le sexe, ici décrit avec un beau mélange de crudité et de poésie.

Les lacs du Connemara, c'est la chanson de Sardou qu'on chante aussi bien dans les fêtes de fin d'étude des grandes écoles que dans les mariages de la France périphérique. Sa rengaine ne quittera pas votre tête, comme ce livre ne vous lâchera pas, c'est promis, avant que vous n'en ayez atteint la dernière page.

Henri Bonetti



CONNEMARA
Nicolas Mathieu
Éditions Actes Sud
400 Pages
22 euros

TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE...

Dans cette rubrique, où nous avons pour habitude de pointer des événements ou comportements qui nous semblent quelque peu excessifs ou condamnables, Banksy, artiste de « Street art » que l'un des articles du présent numéro vous encourage à mieux connaître, n'a certainement pas sa place. Et pourtant...

Souhaitant interroger, sur la valeur économique autant que matérielle d'une œuvre d'art, Banksy a organisé une petite surprise à la maison Sotheby's, multinationale de vente aux enchères d'œuvres d'art, par un acte iconoclaste fort. La suite laisse pensif...

UNE ŒUVRE PEUT ÊTRE ÉPHÉMÈRE

Le 5 octobre 2018, une reproduction acrylique et aérosol du « *Girl with balloon* » (petite fille au ballon), l'une des œuvres les plus connues de Banksy, était mise aux enchères chez Sotheby's à Londres. Sitôt le Commissaire-priseur adjudicait-il ce célèbre pochoir pour un peu plus d'un million d'euros, qu'à la manière d'une imprimante, son cadre

le recrachait en le faisant passer sur une série de lames de cutter préalablement installées à ces fins, dans l'épaisseur du cadre, par l'artiste lui-même. Sous l'objectif des caméras et les yeux d'une assistance médusée, la moitié inférieure de l'œuvre s'est ainsi auto-découpée en fines lamelles avant que le mécanisme ne stoppe prématurément. L'artiste espérait que l'œuvre serait détruite, intégralement déchiquetée, comme cela s'était produit lors des essais de sa broyeuse bricolée.

EFFET BOOMERANG

Malgré ce coup de théâtre, la vente a été confirmée par la maison Sotheby's. L'acquéreuse, dont l'achat avait



déclenché le mécanisme, estimait avoir généré une performance artistique conceptuelle de la part de Banksy, ce qu'attestait à ses yeux l'œuvre partiellement déchiquetée...

De fait, la notoriété de l'artiste s'en est trouvée considérablement accrue ainsi que la valeur de ladite œuvre. Rebaptisée « *Love is in the bin* » (l'amour est dans la poubelle), elle a été revendue le 14 octobre 2021. Sa propriétaire, quelque peu visionnaire, surfant habilement sur le snobisme du marché, s'en est séparée pour la coquette somme de 21,8 millions d'euros !

Un rapport à 3 ans sans concurrence... Les banquiers peuvent toujours tenter de s'aligner !

Bernard Charrier

Vidéo accessible en flashant ce QR Code



Anaïs a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'explodent pour 2,50€ /mois*

Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010


**handicap
international**

*Après réduction fiscale. Pamplemouss.com - Crédit photo : M.E. Brouet.



LE TRAIT D'UNION - Le Journal du Syndicat Unifié-Unsa - Numéro 142

Pour toute information et contact : tél. 01 43 27 88 09 ; e-mail: traitdunion@syndicat-unifie.net

Directeur de la publication : Philippe Bergamo - Syndicat Unifié-Unsa 21-23, rue du Départ - 75014 PARIS

Illustrations : UNE Adobe Stock ; Peten ; Pouch - Maquette : NEFTIS - Imprimeur : Imprimerie Moderne

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023 - 6000 exemplaires - Commission paritaire N°358 D 73 ISSN 2555-1671

www.syndicat-unifie.net